
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents: Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 07/11/2022

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

OBJET : PRODUITS IRRECOUVRABLES, ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que malgré de nombreuses poursuites la Trésorerie de SISTERON présente un état des produits irrécouvrables pour le budget eau et assainissement pour un montant de 225.07 euros.

Il indique que les montants de 2021 de Monsieur Haassenstein Helumt ont été retirés de l'état présenté car ils ont été payés (réf R-1-62 pour 45.64 € et 194.21 €).

Après débat, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables relatifs au budget eau et assainissement pour un montant de 225.07 euros**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 18 novembre 2022,

Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

